



**COMMUNE DE HAUTEFORT**

**Arrêté temporaire relatif à l'utilisation du domaine public communal pour  
stationnement d'un camion-restaurant**

Monsieur le Maire de la Commune de Hautefort

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,  
**Vu** le code du commerce, notamment les articles L 310-2 et R 310-8,  
**Vu** la demande en date du **05 mars 2026**, par laquelle « **La Pink Carlo** » représentée par **Mme Jennifer POIGNANT** sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue de proposer une restauration rapide sur le site de la Salle des Fêtes 50 rue du Stade à Hautefort, le **05 avril 2026 dans le cadre du « CONCERT Sylvestre SOLEIL & Maryna YURASOVA »** ;

**Considérant** qu'il appartient à l'autorité municipale de réglementer et d'autoriser les étalages sur la voie publique afin de préserver l'intérêt de la commodité et de la sécurité des usagers et de la circulation,

**ARRETE :**

**Article 1** : Mme Jennifer POIGNANT, représentant « La Pink Carlo », est autorisée à occuper le domaine public 50 rue du Stade à Hautefort.

**Article 2** : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révoquant pour le **05 avril 2026 de 15h00 à 23h59**.

**Article 3** : Le demandeur veillera à restituer le domaine public en parfait état de propreté. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

**Article 4** : L'organisateur veillera à débarrasser le domaine public des panneaux et affiches installés pour l'occasion au terme de la manifestation.

**Article 5** : La non observation des dispositions du présent arrêté expose les contrevenants à des poursuites judiciaires.

**Article 6** : Monsieur le Préfet de la Dordogne, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Hautefort, Monsieur le Maire, *Mme Jennifer POIGNANT*, représentant « La Pink Carlo », le demandeur, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Fait à Hautefort, le 05 mars 2026**  
**Le Maire, Jean-Louis PUJOLS**